



Municipalité de Les Méchins
108 Route des Fonds Les Méchins (Québec) G0J 1S0
Téléphone: 1-418-729-3952 Télécopieur: 1-418-729-3585
Courriel : lesmechins@lamatanie.ca
Site: <http://www.lesmechins.com>

Bonjour, voici le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Les Méchins – Décembre 2013. Ce rapport a été présenté par M. Alain Dugas maire à la séance du conseil municipal du 18 décembre 2013.

Conformément à l'article 955 du Code municipal, il me fait plaisir au nom du conseil municipal de Les Méchins de vous présenter un rapport traitant des résultats des derniers états financiers, quelques indications préliminaires sur l'exercice financier en cours et les orientations pour l'année 2014.

ANNÉE 2012: Les états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2012 révèlent un surplus accumulé de 375 993 \$. La firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton a vérifié les états financiers et a présenté son rapport au conseil municipal de Les Méchins le 16 septembre 2013 pour approbation.

ANNÉE EN COURS – 2013: Les recettes budgétées de l'année 2013 sont de 2 244 556 \$. Cependant les recettes de l'exercice devraient être près de 2 323 896 \$. Ces recettes supplémentaires peuvent être décrites comme suit : - Taxes supplémentaires perçues d'environ 16 500\$, subvention de \$ 50 000 pour les travaux de revêtement bitumineux, et un montant d'environ 13 500 de plus pour services rendus et imposition de droits (mutations immobilières, droits carrières/sablères et autres).

Les dépenses totales prévues au budget 2013 étaient de 1 691 856 \$ plus un remboursement en capital de 552 700 \$ pour un budget total de dépenses de 2 244 556 \$. Toutefois, les dépenses de l'exercice incluant le remboursement en capital, sont estimées à 2 162 928 \$, pour une économie de 81 628 \$.

Ces résultats préliminaires nous laissent donc présager un surplus budgétaire pour l'année en cours. Au courant de l'année nous avons effectué des dépenses de 109 616 \$ à même le surplus accumulé non affecté. Ces dépenses ont servi pour l'engagement d'un ingénieur et d'un architecte pour le dossier de la nouvelle caserne de pompiers, aussi pour l'engagement d'ingénieur, d'arpenteur-géomètre et pour payer une partie des dépenses pour les travaux de la rue Croussette. Nous envisageons aussi des dépenses supplémentaires pour l'opération de l'usine de traitement de l'eau potable.

Voici les taux de taxation : 2012

Foncière générale : 1,16\$ par100\$ d'évaluation
Sûreté du Québec : 0,09\$ par100\$ d'évaluation
Aqueduc : 100 \$ par logement
Égout : 100 \$ par logement
Ordures : 268 \$ par logement
Spéc. Eau : 0.13\$ par100\$ d'évaluation
Spéc.égout : 0.02\$ par100\$ d'évaluation
Spéc.eaux usées : 0.07\$ par100\$ d'évaluation
Spéc. LET-Matane : 0.03\$ par100\$ d'évaluation
Boues fos.sept : :209,55 \$ par fosse septique

2013

1,15\$ par100\$ d'évaluation
0,10\$ par100\$ d'évaluation
250 \$ par logement
100 \$ par logement
268 \$ par logement
0.15\$ par100\$ d'évaluation
nil
0.08\$ par100\$ d'évaluation
0.04\$ par100\$ d'évaluation
nil

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2013-2014-2015

La municipalité de Les Méchins n'avait rien prévu pour le programme triennal d'immobilisation 2013-2014-2015.

Les principales activités de l'année 2013

- Projet quartier résidentiel (Réf. Rue Croussette);
- Mise à niveau de la politique de conditions de travail;
- Demandes de soumissions pour les travaux de la caserne de pompiers;

Orientations générales pour 2014

- Finalisation de la phase 1 du projet quartier résidentiel;
- Ouverture d'un accès aux plongeurs des Ilets;
- Réflexion sur l'établissement d'un programme de compostage municipal;
- Travaux de rénovation pour la nouvelle caserne des pompiers;
- Mise en place d'un cahier de charges pour les services et infrastructures.

LISTE DE FOURNISSEURS EN DATE DU 14 DÉCEMBRE 2013 COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 10 000 \$.

- André Nolin arpenteur-géomètre	14 928,87\$
- Jean-Pierre Chamberland Avocat Inc.	15 955,71\$
- Desjardins Sécurité Financière	12 532,38\$
- Distribution Brunet Inc.	23 747,05\$

- Garage Bertrand Ross.	17 047,10\$
- Groupe Ultima Inc.	48 028,00\$
- Groupe Voyer Inc.	16 884,24\$
- Hydro-Québec	92 179,76\$
- Leblanc Environnement Inc.	11 933,88\$
- Loisirs de Les Méchins Inc.	15 185,23\$
- Bouffard Sanitaire Inc.	61 411,46\$
- MRC de la Matanie	559 330,06\$
- Les Pavages des Monts Inc.	74 569,92\$
- Les Pétrôles BSL S.E.C.	15 484,83\$
- Produits Sanitaires Unique Inc.	11 419,07\$
- Raymond, Chabot, Grant, Thornton	20 423,54\$
- Roche Ltée.	114 010,24\$
- Samphi 6367321 Canada Inc.	25 530,41\$
- Sel Warwick	11 919,63\$
- Ville de Matane	105 237,78\$
- V03 Inc.	28 941,56\$

LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Rémunération de base annuelle au maire: 4 529,52 \$

Allocation de dépenses: 2 252,76 \$

Rémunération de base annuelle pour chaque conseiller: 1 501,68 \$

Allocation de dépenses pour chaque conseiller: 750,84 \$

RAPPORT DES INDICATEURS DE GESTION 2012

Loi 106 (2002, c.37) qui introduit le pouvoir au ministre d'établir des indicateurs portant sur la gestion des organismes municipaux.

Le milieu municipal s'est doté d'indicateurs de gestion qui viennent soutenir la prise de décision des organismes municipaux en vue d'améliorer leur prestation de services. Ces indicateurs permettent aux municipalités d'informer leurs citoyens de leurs résultats en toute transparence.

Chacune des municipalités assume la responsabilité de l'analyse de ses résultats. Parallèlement, le Centre de promotion de l'excellence en gestion municipale a été créé en vue d'identifier les bonnes pratiques de gestion et de les faire connaître. La direction de cet organisme est assumée majoritairement par des représentants du milieu municipal.

Les municipalités locales doivent transmettre chaque année les valeurs obtenues des indicateurs de gestion au Ministère des Affaires municipales et des Régions, à des fins de recherche.

La municipalité peut informer ses contribuables en publiant l'information dans un journal diffusé sur son territoire ou dans un bulletin municipal ou par tout autre mode qu'elle choisit. Chaque municipalité est libre de présenter l'information sous la forme qu'elle détermine.

SOMMAIRE DES INDICATEURS DE GESTION 2012

Transport routier- Voirie municipale

Coût par kilomètre de voie 551.00\$

Transport routier- Enlèvement de la neige

Coût par kilomètre de voie 2 410.00\$

Hygiène du milieu

Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution

Coût de distribution par kilomètre de conduite 9 287.00\$

Coût de traitement et d'approvisionnement par mètre cube d'eau traitée ,05\$

Coût de distribution par mètre cube d'eau 0,32\$

Traitement des eaux usées et réseaux d'égout

Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées 0,01\$

Coût du réseau par kilomètre de conduite 3 723,00\$

Sécurité incendie

Coût de la sécurité incendie par 100 \$ d'évaluation 0,31\$

ANNÉE 2014

Nous débiterons bientôt la préparation du budget 2014. Les membres du conseil municipal s'appliqueront à planifier la continuité des services au meilleurs coûts possibles.

CONCLUSION

La situation financière de la Municipalité est bonne. Tous les citoyens intéressés par l'adoption du budget 2014 pourront avoir plus de précisions en assistant à la séance extraordinaire du conseil qui aura lieu le 20 janvier 2014 à 19h00.

Les Méchins, le 21 janvier 2014

**LYNE FORTIN g.m.a. Directrice générale et
secrétaire-trésorière.**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 (CE RÈGLEMENT A ÉTÉ ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LES MÉCHINS LE 20 JANVIER 2014).

RÈGLEMENT NUMÉRO 418 « AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2014 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2014-2015-2016 AINSI QUE POUR FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, DE LA TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE « SÛRETÉ DU QUÉBEC », DE LA TAXE SPÉCIALE DU SECTEUR AQUEDUC, DE LA TAXE SPÉCIALE DU SECTEUR ÉGOUTS « TRAITEMENT DES EAUX USÉES », AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE LA COLLECTE ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES, DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET PUISARDS.

Attendu que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2014, 2015 et 2016;

Attendu qu'avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du 11 novembre 2013 ;

En conséquence, il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par M. Marcel Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement numéro 418 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

Article 1: Le conseil adopte le budget "Charges" qui suit pour l'année financière de 2014.

CHARGES

Administration générale	377 600 \$
Sécurité publique	242 991 \$
Transport	313 670 \$
Hygiène du milieu	346 433 \$
Santé et bien-être	7 593 \$
Aménagement, urbanisme et développement	89 435 \$
Loisirs et culture	107 222 \$
Frais de financement	182 109 \$
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 667 053 \$
Financement (Remboursement de la dette à long terme)	<u>628 100 \$</u>
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	2 295 153 \$

Article 2: Le conseil adopte le budget "Revenus" qui suit pour l'année 2014.

REVENUS

Taxes (foncière gén., sûreté du Québec, aqueduc, égouts, vidanges, fosses septiques et puisards), spéciale aqueduc, spéciale eaux usées TEU	1 132 283 \$
Paiement tenant lieu de taxes (Immeubles Gouv. Québec et Canada)	143 126 \$
Transferts	789 288 \$
Services rendus	53 804 \$
Imposition de droits	12 500 \$
Intérêts	20 000 \$
Autres revenus	45 000 \$
TOTAL REVENUS	2 196 001 \$
Affectation	<u>99 152 \$</u>
TOTAL REVENUS ET AFFECTATION	2 295 153 \$

Article 3: Le conseil adopte le programme triennal des immobilisations qui se répartit comme suit:

	Année 2014	Année 2015	Année 2016
Total des dépenses anticipées	NIL	NIL	NIL

Article 4: Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,07/100\$ pour l'année 2014 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2014.

Article 5: Le taux de la taxe foncière spéciale identifiée ci-dessous est fixé pour l'année fiscale 2014 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2014.

Taxe foncière spéciale "Sûreté du Québec" 0,11/100\$

Article 6: Le taux de la taxe foncière spéciale du secteur "Aqueduc" imposé en vertu du règlement 317 est fixé à 0,17/100\$ sur le secteur des biens imposables de la partie de la municipalité, telle que délimitée aux règlements en référence.

Article 7: Le taux de la taxe foncière spéciale du secteur "Égouts" traitement des eaux usées imposé en vertu des règlements 288, 290, 307 et 314 est fixé à 0,07/100\$ sur le secteur des biens imposables de la partie de la municipalité, telle que délimitée aux règlements en référence.

Article 8: Le conseil fixe le tarif de compensation "Aqueduc et égouts" à:

	Aqueduc	Égouts	Total
Logement	250,00\$	100,00\$	350,00\$
Commerce	250,00\$	100,00\$	350,00\$

Article 9: Le conseil fixe le tarif de compensation pour la collecte et la disposition des ordures:

Service 6 mois et plus annuellement :

- Logement sans commerce : 268,00\$ par logement.
- Logement avec commerce : 268,00\$ par logement et 268,00\$ par commerce (Incluant salon de coiffure)
- Commerce sans logement : 536,00\$ par commerce (Excluant salon de coiffure).
- Commerce sans logement : Salon de coiffure : 268,00 \$.

*Un chalet habité 6 mois et plus est considéré comme un logement.

Service moins de 6 mois:

Chalet: 134,00\$

Commerce saisonnier : 268,00\$

Article 10: Le conseil fixe le tarif de compensation pour la vidange de fosses septiques et puisards (facultatif) :

Résidence permanente : \$ 181,60 (2014- bon pour 2 ans)

Résidence secondaire : \$ 181,60 (2014 - bon pour 4 ans)

Article 11: Les comptes de taxes dépassant \$ 300,00 seront payables en quatre (4) versements égaux.

Article 12: Le taux d'intérêts s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à **12.5** % à compter du 1er janvier 2014.

Article 13 : Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Alain Dugas, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Voici un comparatif des taux de taxes 2013 et 2014

2013	2014
Foncière générale : 1,15\$ par100\$ d'évaluation	1,07\$ par100\$ d'évaluation
Sûreté du Québec : 0,10\$ par100\$ d'évaluation	0,11\$ par100\$ d'évaluation
Aqueduc :250 \$ par logement	250 \$ par logement
Égout : 100 \$ par logement	100 \$ par logement
Ordures : 268 \$ par logement	268 \$ par logement
Spéc. Eau : 0.15\$ par100\$ d'évaluation	0.17\$ par100\$ d'évaluation
Spéc.eaux usées : 0.08\$ par100\$ d'évaluation	0.07\$ par100\$ d'évaluation
Spéc. LET-Matane : 0.03\$ par100\$ d'évaluation	Nil
Boues fos.sept (par fosse septique) : Nil	181,60\$ par fosse septique

Les Méchins, le 21 janvier 2014

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
secrétaire-trésorière.